|  |
| --- |
| **CLDR de Manhay – 21 octobre 2021****COMPTE-RENDU** |

**Présences :**

Pour la CLDR : membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein et Bertrand Lecloux

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
2. Approbation du rapport annuel avec suivi des projets en convention

1. Carrefour de Manhay

2. Logements intergénérationnels

3. Aménagements de sécurisation routière

4. Dorsale voies lentes

1. Suivi des Groupes de Travail
	1. Sécurité routière : programmation
	2. Sentiers : état d’avancement
2. Dives
3. Agenda et fonctionnement 2022

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**
2.

Bertrand Lecloux introduit la séance et explique les modifications qui ont été apportées au compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2021.

Un membre fait remarquer que Véronique Collignon n’était pas présente lors de la réunion précédente.

**2. Approbation du rapport annuel avec suivi des projets en convention**

L’approbation du rapport annuel est une obligation légale pour les communes qui mènent une ODR

Ce rapport est composé de 5 annexes

* Annexe 1 = Situation générale
* Annexe 2 = Avancement physique et financier des conventions
* Annexe 3 = Tableau comptable projets terminés
* Annexe 4 = Rapport de la CLDR
* Annexe 5 = Programmation dans les 3 ans

Nous ne sommes pas concernés par les annexes 2 et 3 pour le moment car aucun projet en cours.

***Annexe 1 du rapport annuel***

L’annexe 1 du rapport annuel compile les avancées de chaque projet pour l’année écoulée.

Les projets présentés lors de cette réunion sont ceux pour lesquels il y a eu des avancées en 2021.

Dans ce compte-rendu, ne seront listés que les projets qui ont fait l’objet d’un commentaire ou d’une remarque/ question ; Le rapport annuel sera transmis aux membre ultérieurement

Concernant le projet 9 en lot 1 : Restructuration, promotion et organisation du réseau de chemins et sentiers

* Finalisation des tracés de balades – 1 longue ou 2 courtes via by-pass. Tous les villages de la commune sont concernés par au moins une des balades. En sus, un circuit type « rando » reprenant plusieurs balades.
* le développement d’un projet FIC en collaboration avec les communes de La Roche, Erezée et Rendeux pour la création de voies lentes permettant de relier les 4 communes, notamment via le TTA et le parc Chlorophylle.
* Discussion avec Lierneux pour la création rapide d’un itinéraire voies lentes entre Malempré et Baneux.
* Question : Est qu’il y a déjà un marché public prévu pour l’entretien
	+ C’est à faire (donc pour 2022)

Concernant le projet 10 en lot 1 : Soutien, sensibilisation et commercialisation des produits locaux

* Achats auprès des commerçants locaux par l'Administration communale, notamment pour les cadeaux de fin d'année au personnel. Le souper de la commune a été remplacé par des cadeaux puisque reporté en raison de la crise sanitaire.

Concernant le projet 23 en lot 2 : Maintien de la production agricole sur la commune

* Désignation auteur de projet voies agricole à Oster,

Il s’agit de la voirie qui monte au-dessus de la brasserie ; l’ADAfor subsidie un certain nombre de projets par an. Le projet rentre dans les critères pour avoir le subside.

Le but est d’améliorer le déplacement des agriculteurs entre terrains

Concernant le projet 30 en lot 2 : Développement de leviers d’attractivité touristique

* Commentaire : Le TTA ne roule plus depuis un certain temps, il parait qu’il roulera pas en été
	+ Lors du CA du TTA, il a été décidé d’ essayer de le faire rouler 2 fois par weekend à partir de début juillet.
	Beaucoup de mauvaises herbes ont poussé et il est interdit d’utiliser des produits chimiques pour le désherbage (comme SNCB).

Suite au manque d’entretien, le problème se situe au niveau des voiries mais pour les travaux vont suivre. D’ailleurs, le tournant à Erezée a déjà été refait.

Environ 1/3 du tronçon est en mauvais état.

* Le non entretien a engendré un problème de sécurité.
	+ Le fait que ce soit encore géré par des bénévoles représente un souci car tout le monde ne s’entend plus. Les communes veulent reprendre la gestion du TTA avec les bénévoles mais elles gèreraient les dépenses.

Le TTA n’ira pas jusque Lamormenil cette année. Ça augmente fortement le temps de trajet car ça monte, ce qui fait que le TTA consomme plus ; ça a donc un impact sur le prix du ticket. C’est dommage car c’est la plus belle partie.

* Le cahier des charges concernant la création du pavillon touristique n’est pas passé au conseil communal.
	+ En effet, il a été élaboré fin 2021 mais n’est pas encore passé au conseil communal car le collège hésite à faire un accueil touristique au vicinal. Voiture touristique à la base prévue de le faire là.

Le RA sera modifié pour spécifier qu’il s’agit de la rédaction du cahier des charges

* Mise en place d’un règlement communal sur les gîtes pour favoriser un tourisme de qualité avec des hébergements reconnus et qualifiés.
* Question prend-t -on en compte le voisinage ? Quel est le projet ?
	+ Il s’agit d’un règlement passé fin décembre. Il rappelle le code wallon du tourisme qui fixe les règles pour les propriétaires de gîte(s). C’est pour les futurs projets de grande capacité, là où on atteint un certain nombre de seconds résidents, ça permettra de refuser les permis d’urbanisme.

Le ministre Borsu devrait signer un arrêté disant que pour un changement d’affectation d’un bâtiment, il faudra un permis.

Conseil a mis 40% de la population nombre de places dans els gites atteindra au niveau population

Dès qu’il y aura l’implantation d’un gite de 20 personnes on ne pourra plus en faire un autre dans un rayon de 100m.

On ne peut cependant pas revenir en arrière en ce qui concerne les gites déjà existants

Dans règlement communal, il y a 2 choses : des conditions pour l’implantation de nouveaux gîtes et un rappel du code du tourisme et du code de bonne tenue d’un gite (ex : accueil proprio, tenir registre, surveiller que pas de nuisances après 22h …).

* + Dans le code de l’urbanisme, les gites vont devoir mettre une plaque avec la personne de contact en cas de souci. Pour les gites de grande capacité, cette personne devra résider dans un rayon de 5 km.

Concernant le projet 39 en lot 3 : Réflexion sur des projets énergétiques exemplaires

* Un membre s’étonne que le projet POLLEC ne soit pas intégré aux avancée de ce projet.
	+ FRW : Il s’agit d’une erreur de notre part. cette information concerne une autre fiche (24 en lot 2 : Développement d’un programme d’utilisation rationnelle de l’énergie) qui aurait dû figurer dans le tableau présenté.
	+ La commune a répondu à l’appel à projets POLLEC 2021 : projet de mise en place de compteurs intelligents dans les bâtiments communaux afin de maitriser les consommations.
	+ Patrick Loos : La commune vient de recevoir une promesse de subside de 100.000€ pour faire un audit de tous les bâtiments communaux.

***2.1 Carrefour de Manhay******:***

Les travaux ont débuté ce 15/02/2022.

Une réunion doit avoir lieu avec le responsable du chantier car le marquage au sol n’est pas clair pour les véhicules.

* 1. ***Logements intergénérationnels :***

Le projet est en attente de la signature de la Ministre Tellier afin de recevoir le financement. L’accord de la Ministre peut intervenir à tout moment.

L’urbanisme à Arlon a donné une série d’informations.

Le permis de bâtir est en règle.

* Question : est-ce que le montant du subside est plafonné à 60% (subside actuel) ?
	+ Etant donné que ce projet a été introduit avant Tellier, il reste subventionné à 80%.
* Remarque : les prix ont évolué ; ça ne risque pas de faire exploser le budget initialement prévu ?
	+ Si ça dépasse 20% du montant, il faut demander un addendum.

Le problème c’est que l’architecte était au courant pour les 20% et a fait ses calculs en fonctions de ça. Il est possible qu’il faille demander un addendum

* 1. ***Aménagements de sécurisation routière***

Réception de l’approbation de la ministre pour la convention faisabilité pour désigner un auteur de projet.

Les membres de la CLDR auront l’occasion d’entendre les propositions de l’auteur de projet.

* Remarque de madame Emonds-Alt : La chicane ne sert à rien. Elle a été nettoyée mais ce n’est plus une chicane. On passe à deux voitures. C’est depuis qu’on a fait la bande de la chicane d’1m10.
	+ Jean-Claude Huet, échevin de la sécurité invité est présent pour développer le thème du GT sécurité. Il ira constater et regardera ce qu’il y a lieu de faire
	1. ***Dorsale voies lentes***

Après un rapide historique, Anne Klein rappelle que la phase 1 a été scindée en deux phases (Fays à Freyneux et Freyneux à Forge à l’Aplez) afin de :

* Pouvoir débuter la première partie reliant **Fays à Freyneux** – 20,2 km sur voiries existantes (sites propres). Cela permet d’avancer et de garder des citoyens motivés !
* Diminuer les coûts du projet.

En 2021, le projet qui allait de Fays à Forge à l’Aplez coutait 980.840€. Le fait de scinder ce trajet en deux à Freyneux permet de pratiquement **diviser le cout du projet par deux (495.204€)** !

Anne Klein explique aussi que le collège a eu une réunion avec DGO3 il y a 15 jours. Lors de cette réunion, il a été expliqué que pour pouvoir scinder la phase 1 en deux phases, il fallait introduire les demandes à deux moments différents. Le collège souhaiterait introduire la 1ère phase qui va de Fays à Freyneux en mars et la 2nd en septembre ; mars et septembre étant les fenêtres pour l’introduction des demandes de convention.

Avec cette phase 1 scindée, le projet de la voie lente est donc passée de 3 phases à 4 phases.

Concernant les deux dernières phases, la CLDR devra se positionner plus tard.

* Question: Qui a réalisé l’estimatif du projet ?
	+ Réponse : Mr Counet
* Pourquoi la fiche s’arrête-t-elle à Freyneux
	+ Cela permet de toucher un plus de subsides car la partie en transcommunal est subsidiée à 90% avec un plafond à 850.000€ (90%). Cela permettra de subsidier les 2km entre Freyneux et Lamormenil à hauteur de 90%.

De plus, ce trajet suit le tracé de la ligne du TTA. Le TTA ne roule plus jusqu’à Freyneux mais il reste des infrastructures jusque-là.

Anne Klein rappelle que Mr Counet a fait un travail bénévole extraordinaire. Payer un auteur de projet est très couteux pour une commune. Mr Counet a étudié et budgété tous ces tronçons.

* Remarque : Dommage que le budget ait plus que doublé (226.921€ 🡪 495.204€) par rapport au début. Il est également regrettable que beaucoup de tronçons se trouvent le long de grands routes ; ce n’est pas rassurant d’un point de vue sécurité.
	+ C’est un compromis. Si la commune avait voulu créer de nouvelles routes, cela aurait fait exploser le budget.
	Au niveau de la sécurité, tout sera mis en place pour que les personnes empruntant la voie lente ne se sentent pas en danger.
* Question : Comment sera réaliser la voie qui suit le tracé du TTA ? pas une voie type RaVel !
	+ Afin de pouvoir bénéficier des subsides, il faut une bibande bétonnée.

A certains endroits, l’espace à côté de la voie du TTA ne sera peut-être pas assez large et la voie lente devra peut-être s’écarter du tracé du TTA.

* Quel sera le revêtement ?
	+ Il s’agira d’un revêtement induré ou, à certains endroits de caillebotis.

Il y a tellement de contraintes techniques et financières le long du TTA qu’il vaut mieux déjà avancer déjà sur la partie 1 et laisser l’auteur de projet se pencher sur la question.

Anne Klein rappelle que la décision de longé le TTA s’est prise en partie en CLDR car le trajet est plus court et plus sécurisant.

L’autre possibilité était de passer par la voirie communale mais il fallait sécurisé. Cela aurait engendré des coûts supplémentaires.

* Pourquoi ne pas faire une réunion pour informer la population ? beaucoup de citoyens craignent qu’on bétonne de Doschamp à Harre.
	+ Il est prévu que les citoyens soient informés par un article dans le bulletin communal.
* Pourquoi un tel projet n’est pas soumis à une enquête publique ?
	+ Ça viendra après. L’auteur de projet qui sera engagé va analyser le projet par rapport à ce qui peut se faire (budget, sécurité, environnement) et présentera son projet.
* Certaines personnes ont reçu un courrier envoyé par l’administration communale pour des emprises.
	+ En effet, l’administration a demandé des emprises entre Lamormenil et Doschamp, le long du TTA par peur de ne pas avoir assez d’espace à côté des voies à certains endroits. Cependant, ces démarches ont été abandonnées car la commune aura assez d’emprise.

Au début l’objectif était de ne pas traverser la voie mais il va peut-être falloir envisager cette possibilité.

Le collège préfère attendre l’étude de l’auteur de projet pour savoir s’il faut demander des emprises et si oui, où. Cela évitera d’envoyer des courriers à des personnes qui ne seront pas concernées.

A un endroit où il y a moins d’espace, Mr Counet a aussi trouvé un ancien sentier proche du TTA, un peu en aplomb. Ce sentier est sur site communal 🡪 expropriation évitée.

Par rapport à la voie, il y a environ 12m d’emprise.

* Des personnes sont susceptible d’être expropriées ?
	+ Ce qu’il faut reprendre aux propriétaires, c’est peu. On peut faire un échange de terrain.
* Oui mais si les gens n’acceptent pas ?
	+ Il n’y a jamais eu d’expropriation. A Erezée, ça s’est fait directement ; il n’y a eu aucun problème
* Il y a beaucoup d’inconnues sur la seconde partie.
	+ Le travail de Mr counet est tellement bien réalisé qu’il n’y a plus grand chose à faire sur la première partie.
* Le sentier en aplomb devrait aussi être induré ?
	+ Si le tracé doit passer par là, oui car c’est une obligation de la région wallonne.
* Que fait-on si l’auteur de projet nous dit que le projet a été mal évalué et qu’il coûte plus cher ?
	+ Mr Counet s’est énormément investi et on peut lui faire confiance concernant les montants. Il a plutôt eu tendance à évaluer les coûts à la hausse pour s’assurer qu’il n’y ait pas de surprise. Il faut rappeler que le budget peut être jusqu’à 20% de plus que ce qui était estimé. Si ces 20% sont dépasser, il faudra demander un addendum financier.
* Avec quel argent va-t-on payer l’auteur de projet ?
	+ L’engagement sera subventionné par le DR

Patrick Loos insiste sur le fait qu’il est temps d’avancer dans ce projet car c’est une demande des citoyens

Selon Pascal Daulne, les montants présentés (495.204€) sont acceptables même si élevés. Quand on s’approchait du million, il y avait vraiment lieu de se poser des questions.

***Rapport de la CLDR (annexe 4)***

Il y a eu 2 réunions en 2021. Normalement, nous sommes censés en faire 4 mais au vu des conditions sanitaires et afin de limiter la fracture numérique, nous avons préféré n’en faire que 2.

La CLDR s’est dotée d’un nouveau ROI qui impose notamment un quorum pour les votes !

Nécessité de davantage parler du DR (bonne proposition de véronique) bonne idée d’inviter des citoyens qui pourraient donner leur avis.

Concernant les GT :

* GT sentier : Les balisages des sentiers sont terminés
* GT Nature : en 2021, le GT nature s’était penché sur l’appel à projet Biodivercité mais suite à un manque de communication, la commune avait rentré un autre projet que celui choisi au GT.

Pour rappel, le projet consistait en la restauration d’une réserve naturelle avec notamment la réfection d’une mare et la création d’un sentier didactique.

Anne propose que ce projet soit présenté lors de l’appel à projet Biodivercité 2022

***Annexe 5 : choix des prochains projets à introduire en convention***

En 2021, pas de nouvelle introduction de projet conventionnés

Si on additionne les 4 projet en convention, cela représente un budget de 1,3 million pour la commune. Il reste encore 5 année pour actionner des demandes de subventions pour l’un ou l’autre projet.

Si on regarde les autres communes qui participent à une ODR, cela est tout à fait normal

* Faisons déjà ce qui a été entamé. Jusqu’à présent, rien n’a été dépensé donc il faut être prudent.
* Vu le temps que ça prend, si on laisse passer une année ou deux, il va être compliqué de mettre d’autre projet en œuvre.
	+ Manhay a joué de malchance dans le dossier du carrefour de Manhay, idem pour les voies lentes, et concernant les logements intergénérationnels, l’architecte n’était pas une flèche.

Anne Klein propose de ne pas se fixer d’objectif dans ce rapport et de réévaluer la situation début 2023

Patrick Loos ajoute qu’il faut aussi des GT pour alimenter les projets.

Les membres sont d’accord d’attendre 2023 pour évaluer la suite des projets à mettre en œuvre.

Validation du rapport annuel ?

Tous les membres présents approuvent le rapport annuel à l’exception de madame Piret qui s’abstient.

Jean-Claude Huet ne vote pas puisqu’il est présent en tant qu’invité.

**3. Suivi des groupes de travail**

* 1. ***GT sécurité routière : le point sur la situation***

**Pour les effets de porte :**

* Engagement d’un auteur de projet (AP) par la commune
* Réflexion avec le GT des propositions de l’AP

**Pour les aménagements prévus dans les villages**

* Jean-Claude Huet a repris le dossier en main!
* Il a compilé les analyses précédentes et actualisé les fiches
* Il est présent pour exposer sa méthodologie via une fiche type

Jean-Claude Huet a créé des fiches techniques qui se veulent pragmatiques et a imaginé créer des chicanes, des plateaux et autres aménagements qui ont pour but de freiner les véhicules à l’entrée des villages.

Il y a 19 à 20 fiches, et il faudrait ½ jour de présentation pour tout expliquer. Certains membres de la CLDR désireraient pouvoir consulter les fiches de Mr Huet. Il est décidé que ce n’est pas la meilleure solution car c’est un travail « à casser » et que si les fiches sont soumises à des personnes externes, sans explications, cela générera de la confusion au sein de la population.

Chaque fiche reprend des propositions qui seront soumises à l’auteur de projet.

* Quid des chasse-neige ?
	+ C’est un élément que l’auteur de projet devra prendre en compte

Il est décidé que les citoyens seront consultés une fois que l’auteur de projet aura quelque chose à présenter. L’AP pourra se reposer sur le très bon travail de compilation de Mr Huet.

Les membres de la CLDR seront les premiers concernés par l’appel aux citoyens lors de la formation du groupe du GT. Il sera important d’avoir des citoyens de chaque village !

**4. Divers**

***Proposition de Mme Piret***

Assure suivi du constat de 40

Mme Piret rappelle une fois de plus que le 1er pilier du DD est l’écologie. Elle considère qu’il n’est pas intégré dans la réflexion des projets actuellement

* Une question aux membres : qu’est ce que c’est pour vous l’écologie ?
* C’est une façon de penser, d’agir pour la préservation du milieu dans lequel on se trouve et surtout une façon d’être. Esprit de préserver la nature, la biodiversité.

Réponse : c’est une science, logos = parole, étude et oikos = maison habitat

L’écologie est donc la science dont l’objet d’étude est l’habitat des espèces sauvages.

Madame Piret considère qu’il est vital de solliciter la collaboration d’un accompagnement de scientifiques qui accompagneront nos travaux dans le cadre des GTs.

Ce sera plus confortable et ils nous ouvriront l’esprit.

***Agenda***

La prochaine réunion de CLDR est fixée au **jeudi 28 avril**.

 **Annexe: Liste de présences**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Présidente*** : FAGNANT Anne  | P |  |
|  |
| ***Pour les représentants du Conseil communal*** |
| HUET Geoffrey | E | WUIDAR Robert  | A |
| LOOS Patrick  | P | DAULNE Pascal  | P |
| FAGNANT Anne | P | CORNET Françoise | A |
|  |  |  |  |
| ***Pour les représentants de la population*** |
| ANDRE Nicolas | A | HUBERT Anne | P |
| BERNARD Anne | A | JACOBS Jocelyne | P |
| COLIGNON Véronique | P | LEBOUTTE Emmanuel | A |
| CONRAD Marielle | A | LECART Damien | P |
| CORNET Benoit | E | LESENFANTS Jacques | P |
| DETROZ Marie Caroline | A | LESENFANTS Michel | A |
| DETROZ Thierry | E | LIBAR Alain | P |
| EMONDS-ALT Brigitte | P | PIERRET Joseph | P |
| ETIENNE Franca | A | PIRET Edith | P |
| GILLARD Patrick | P | SEPULT Vincent | E |
| GILLARD Pierre-Emmanuel | A | TASSIGNY José | A |
| GROGNARD Martine | E | VOGELSANG Muriel | A |
| HENRARD Lucrèce | E |  |  |

Légende : P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

+ Jean-Claude Huet qui intervenait en tant qu’échevin de la sécurité

+ Anne Klein et Bertrand Lecloux pour la FRW